

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 146/Se L de la commission permanente de la Chambre des Députés portant approbation du compte financier pour l'exercice 1974 de la Caisse des Prestations Sociales.

n° 146/Se L de la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
13 août 1975

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro
10 septembre 1975

Art. 1er

Le compte financier 1974 de la Caisse des Prestations Sociales est approuvé pour les montants ci-après: 1 – Section de fonctionnement Produits de fonctionnement : cinq cent quarante quatre millions trois cent cinquante deux mille quarante cinq francs Djibouti (544 352 045 FD). Charges de fonctionnement : quatre cent soixante douze millions six cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante huit francs Djibouti (472 687 648 ED). Excédent d'exploitation: soixante-et-onze millions six cent soixante quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs Diibouti (11 664 292 FD). 2 – Opérations en capital Recettes en capital : quarante trois millions cent quatre-vingt trois mille sept cent seize francs Djibouti (43 183 716 FD) Dépenses en cavital: vingt six millions huit cent dix sept mille deux cent quarante-et-un francs Djibouti (26 817 241 FD)

Art 2

Les résultats de l'exercice 1974 sont répartis de la façon suivante : 1°) Affectation au compte € 462 «a-
 vance à la gestion vieillesse » du montant des dépenses de la section de fonctionnement de cette ges-
 tion pour 1974 soit : 4 371 448 FD 2°) Affectation des excédents : Gestion À – Prestations Fa-
 miliales.....22763994 » B – Accidents du Travail.....37
 741 063 » C1- Gestion Administrative.....4 787 987 » C2- Gestion Admin-
 istrative.....517 305 Vieillesse.....4 371
 448 » D1- Prévention.....1 952 738 »D2- Action Sanitaire et So-
 ciale.....4 171 310 76 035 845 au compte C1 1511 « Provisions pour cotisations dues à la
 Caisse des Prestations Sociales. »

Art. 3

Les virements suivants sont adoptés : 1°) C1 115 « Réserves Facultatives » 24 334 347 FD à C1 1511 «
 Provisions pour cotisations dues à la Caisse des Prestations Sociales24 334 347 2°) B 150 « Cap-
 itaux Constitutifs des rentes d'Accident du travail.....85 705 673 C1 115 « Reserves rFacui-
 tatives».....85 705 673

*Le Président de la Commission Permanentede la Chambre des DéputésAHMED HASSAN LIBANLe Secrétaire de la Commission Perma-
 nentede la Chambre des DéputésPour le Secrétaire absent*

HASSAN MOHAMED KAMIL